



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 19 novembre 2019

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2019/19 de la Municipalité, du 2 mai 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 600'000.- pour le remplacement d'un terrain de football en matière synthétique sur le site du Centre omnisports de Grand-Vennes ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 600'000.- pour le remplacement d'un terrain de football en matière synthétique sur le site de la Zone sportive de Vidy ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des sports ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des sports ;
5. de porter en amortissement des crédits mentionnés sous chiffres 1 et 2 les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf novembre deux mil dix-neuf.

La présidente :



Le secrétaire :